

SAINTE-FÉLICITÉ

LE PETIT JOURNAL

Volume 9, Numéro 2

Décembre 2011



Site Internet: WWW.SAINTE-FELICITE.COM

SOMMAIRE:

- FEUX À CIEL OUVERT
- CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS
- INFO-MUNICIPALITÉ
- RAPPORT DE MAIRE
- FONDATION PAUL-PINEAULT
- PLACE AUX JEUNES
- CONCOURS "FINI LA PAPERASSE"

STOP AUX DROGUES!!

SOIRÉE D'INFORMATION JEUNESSE

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2011 À 19H00



À LA SALLE ALPHONSE SIMARD
DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ SITUÉ AU 194 RUE SAINT-JOSEPH.

TOUTE LA POPULATION EST INVITÉE À VENIR ENTENDRE LES INTERVENANTS QUI VOUS ENTRETIENDRONT SUR LA TOXICOMANIE.

LA CONSOMMATION DE DROGUE ET D'ALCOOL DES JEUNES À CHANGER. DANS CERTAINS CAS, CELA DEVIENT UN PROBLÈME POUR LES FAMILLES, LES ENSEIGNANTS, LES AMIS.

LA COMMUNAUTÉ PEUT SE SENTIR TOUCHER ET MÊME DÉMUNIT FACE À CE FLÉAU.

VOUS POUVEZ DÉMONTRER VOTRE SOUTIEN ET VOTRE INTÉRÊT POUR LES JEUNES DE VOTRE MUNICIPALITÉ EN PRENANT PART À CETTE SOIRÉE.

MERCI!

Le comité des loisirs et la coordonnatrice en loisirs.

JOYEUX NOËL

Feux à ciel ouvert

Nous désirons rappeler la population que toute personne procédant à l'allumage d'un feu à ciel ouvert doit préalablement obtenir un permis de brûlage. Celui-ci est gratuit, valable pour une période de deux semaines maximum et doit être demandé au bureau administratif du service régional de sécurité incendie, aux jours et heures d'ouverture.

Aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à brique ou charbon de bois ou barbecue au gaz ou pour un feu dans tout foyer extérieur lorsqu'il est pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation.

Pour éviter la perte de contrôle d'un brûlage, voici quelques consignes à respecter :

- Choisir un endroit loin des bâtiments et fils électriques ;
- Dégager le sol de toute matière inflammable ;
- Faire un petit amoncellement ;
- S'assurer d'avoir de l'eau et des outils manuels (pelle, râteau) à proximité du site ;
- S'abstenir s'il y a du vent ;
- N'allumez qu'un seul amas à la fois ;
- Assurer une surveillance constante ;
- Bien éteindre le feu avant de quitter les lieux (important).

Pour assurer la qualité de notre atmosphère, le ministère de l'Environnement vous demande de ne brûler que des matières premières, c'est-à-dire des bûches d'arbres, branches, feuilles mortes, etc. Tous matériaux provenant d'une industrie ou d'une entreprise (incluant les planches non peinturées ou créosotées) ne peuvent être brûlés à ciel ouvert.

Il est important de noter que, dans tous les cas, il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée ou les odeurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information à ce sujet au 418-562-6734

Source: Steve Lavoie, chef division prévention
Service régional de sécurité incendie
MRC de Matane



décembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	 5	6	7	8	9	10
11	 12	13	14	15	16	17
18	 19	20	21	22	23	24
25	 26	27	28	29	30	31

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

- 03- Souper et Soirée du Club des 50 ans et plus: 17 h 30 au sous-sol de l'église
- 05- Réunion du conseil: 19 h à la salle Alphonse-Simard du centre Sportif de Sainte-Félicité.
- 13-Réunion du Cercle de Fermière: 19h au local habituel



récupération



ordures

LE PETIT JOURNAL

Concepteur et rédacteur:

Pierre Simard

Messagerie : lepetitjournal@globetrotter.net

Téléphone : (418) 733-8127

Vous pouvez nous faire parvenir des articles et des textes par courrier électronique avant le 16 de chaque mois. Merci!



Fête de Noël Le 10 décembre 13h30.

Encore cette année le comité des loisirs de Sainte-Félicité accueillera les enfants de la municipalité pour célébrer Noël. Pour inscrire vos enfants, vous devez le faire avant le 2 décembre et communiquez avec la coordonnatrice en loisirs au bureau municipal au (418) 733-1399. Cette activité est totalement gratuite. À noter que les enfants doivent avoir entre 0 et 10 et doivent résider à Sainte-Félicité.

Au Menu

- ◆ Jeux
- ◆ Bricolage
- ◆ Musique
- ◆ Animation
- ◆ Distribution de cadeaux
- ◆ Collation

Sans oublier la visite du Père Noël et de ses lutins.

Au plaisir de vous voir en famille!



PUBLICATION MUNICIPALE
NOVEMBRE 2011

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLICITÉ

Le conseil municipal a pris connaissance de la Loi 109 sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010. La Loi exige qu'après mandat, il est interdit d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale et de ce fait limite grandement l'implication de nos contribuables à la politique municipale. La Loi exige une formation qui selon le conseil ne peut rien garantir l'intégrité de quelqu' élu que ce soit.

Dans le code municipal du Québec, il est déjà prévu qu'un élu doit prêter serment basé sur l'honnêteté et la fidélité en début de mandat. Les élus complètent annuellement une déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le conseil a décidé de ne pas adopter un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

APPUI EN FAVEUR DU SITE FACEBOOK « LES RURAUX DU QUÉBEC »

Une résolution a été adoptée par le conseil pour appuyer le mouvement des citoyens dans leurs démarches gouvernementales pour assurer la création ou le maintien des villages du Québec en utilisant l'outil de communication Facebook « Les Ruraux du Québec ».

ENTRETIEN PRÉVENTIF/RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE RUE SAINT-JOSEPH

Un projet de remplacement d'un tronçon d'égout sanitaire sur la rue Saint-Joseph, entre la route 132 et la rue Veilleux préparé par la firme d'ingénieurs BPR a été étudié par le conseil municipal. Deux variantes ont été estimées, soit celle du remplacement de la conduite à l'extérieur de la chaussée et celle à l'intérieur de la chaussée.

Pour le scénario 1, soit la mise en place de la conduite à l'extérieur de la chaussée, le coût des travaux s'élève à 268,600\$ et aucune traverse de la route 132 n'est prévue (si la traverse de la route 132 est incluse, il faut ajouter un montant de 158,500\$. Le coût des travaux incluant la traverse de la route 132 serait de 427,000\$).

Pour le scénario 2, soit la mise en place de la conduite sous le pavage existant, le coût des travaux s'élèvent à 580,600\$ (pour cette alternative, la traverse de la route 132 n'est pas une option, elle est obligatoire. Dû à la présence du cours d'eau qui traverse la rue Saint-Joseph, le profil de la conduite doit être abaissé afin de passer l'égout sous le ponceau. Ce scénario prévoit la réfection complète de la chaussée.

Le conseil trouve que le coût des deux (2) scénarios proposés par la firme d'ingénieurs BPR trop élevés pour la réalisation desdits travaux de réfection du réseau d'égout domestique sur la rue Saint-Joseph.

La municipalité depuis plus de 10 ans n'a pas eu de problème dans ce secteur donc le conseil a demandé au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire de l'entretien préventif au lieu de réaliser des travaux de remplacement.

Le conseil attend une réponse du ministère concerné.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT CONCERNANT LE PROJET D'EAU POTABLE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2011, le conseil municipal a adopté une résolution pour demander une aide financière de 95% du coût du projet d'amélioration de l'eau potable de notre municipalité.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi le 5 décembre 2011 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

Club des 50 ans et Plus

Le Club des 50 ans et Plus de Sainte-Félicité vous invite à son souper des Fêtes le samedi 3 décembre 2011 à 17 heures 30 au sous-sol de l'église, suivi d'une soirée dansante avec Denise et Jean-Guy. Prix pour le souper et la soirée: \$20.00. Menu: Vin d'honneur, Cipaille, Gâteau Salade de fruits. Pour vos billets: 733-4975, 733-4576, 733-4655, 733-4653

Les cartes de membres 2012 du Club des 50 ans et Plus de Sainte-Félicité sont maintenant en vente au prix de \$20.00

Vous présenter chez madame Jacqueline Sioui au 263 boul. Perron ou communiquer au 418-733-4576.

Francine Gagnon, secrétaire du Club





La Campagne O.L.O.

Les membres du cercle de fermières de Sainte-Félicité tiennent à remercier toutes les bénévoles, les organismes et les commerçants qui ont contribué au succès de la campagne O.L.O. Votre générosité va permettre au C.L.S.C. de Matane de venir en aide à de nouvelles mamans de Sainte-Félicité.

Votre collaboration à la levée de fonds est indispensable. Sans vous, il nous serait impossible d'atteindre nos objectifs. Nous vous disons un grand merci.

De Sainte Félicité

Caisse populaire Desjardins du Rivage et des Monts
Corporation de développement de Sainte-Félicité
Week-end en Fête
Club des 50 ans et plus
Le Maronnier de Sainte-Félicité (Club de pétanque)
Les Rénovations Bélanger enr.
Comité des loisirs
Le Cercle de fermières de Sainte-Félicité
Salon coiffure Anita Desjardins
Studio de coiffure Hélène Simard
Salon de Coiffure Merlin (Dannie)
Le Garage Richard Couture
Déboisement Yves Desrosiers
Le Marché Central

Optométriste IRIS
Casse-croûte de la Promenade
Bloc-notes
Inter Sports

Comité dossier : Marie Claire St-Louis

De Matane

Boutique Chez Noella
Boutique Jeunesse
Boutique Tentation
Fleuriste Harrisson
Fleuriste Tremblay
Pharmacie Brunet
Pharmacie Proxim
Cinéma Gaieté
Royaume des aubaines
Clinique St-Louis Sport de
Petit-Matane
Sport Aventure Propac de Petit-
Matane
Salon de Coiffure l'An-Tête
Boutique E. St-Laurent
Boutique Sylvie Thibault
Super Marché Métro
l'G.A. Marché Desrosiers

VITRINE DE LA MÉMOIRE VIVANTE

AVIS À TOUS LES AÎNÉS DE LA MRC DE MATANE

VOUS AVEZ LE GOÛT DE NOUS RACONTER VOTRE VIE ?

Le Relais santé Matane, en collaboration avec la Société d'histoire et de généalogie de Matane, vous invite à participer au projet Vitrine de la mémoire vivante. Nous procédons à une cueillette de témoignages de vie afin de monter une banque audio qui sera disponible au public pour écoute.

**CONTACTEZ-NOUS
LE PLUS TÔT POSSIBLE !**

Stéphen Poitras, Relais Santé

418 566-2649

RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ
NOVEMBRE 2011

Membres du conseil municipal,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 955 du Code municipal qui exige que le maire fasse rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance ordinaire du conseil et ce, au moins (4) semaines avant que le budget ne soit déposé devant conseil pour adoption.

Cet article stipule que le maire doit traiter des éléments suivants :

- 1.- Les derniers états financiers;
- 2.- Le dernier rapport du vérificateur;
- 3.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours;
- 4.- Les orientations du prochain budget.
- 5.- Mot du maire.

C'est donc en vertu des dispositions de cet article que je vous transmets mon rapport sur la situation financière de notre municipalité.

1.- LES DERNIERS ETATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2010, les revenus étaient de 1 205,403.00\$, les dépenses de 1 112,518.00\$ + financement de 37 448.00\$. Le surplus au 31 décembre 2010 était de 114,838.00\$.

2.- LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Voici le contenu du rapport du vérificateur tel qu'annexé aux états financiers 2010 :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Félicité, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion :

A notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Félicité au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations :

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Sainte-Félicité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et présentées aux pages 14,15,23 et 25, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Ce rapport est signé par Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL en date du 11 mai 2011.

3.- LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS

Nous avons dépensé au 31 octobre 2011 par rapport aux prévisions budgétaires 2011 ce qui suit :

Administration générale:	71.79%
Sécurité publique:	100.00%
Transport routier:	67.57%
Hygiène du milieu:	89.38%
Santé et bien-être:	99.99%
Urbanisme:	99.99%
Loisirs et culture:	83.81%
Frais de financement:	48.28%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :83.14% DU BUDGET PRÉVU

Notre municipalité terminera l'année 2011 en respectant le budget.

Une approche budgétaire nous permet un suivi journalier des finances municipales.

4.- LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2012

Priorités et axes de développement :

- 1- Faire la mise en marché et le développement de la zone industrielle;
- 2- Consolider les services en loisirs;
- 3- Favoriser le développement résidentiel;
- 4- Réalisation de mise aux normes de l'eau potable.

5.- MOT DU MAIRE

Je tiens à rendre compte du travail accomplie par les conseillers au cours de cette dernière année. Chacun d'eux met à profit ses compétences pour aider la direction dans l'exécution de ses tâches.

Je les en remercie personnellement.

CLAUDINE DESJARDINS
MAIRE

7 NOVEMBRE 2011



L'«Opération 111» de la Fondation Paul-Pineault est couronnée de succès!

L'«Opération 111» nouveaux membres de la Fondation Paul-Pineault qui s'est déroulée du 27 au 30 octobre 2011 dans le cadre du Salon de l'automobile des Galeries du Vieux Port de Matane a été un franc succès : elle a permis d'intéresser 131 nouvelles personnes au soulagement de la maladie d'Alzheimer.

La Fondation Paul-Pineault tient à remercier le public du Salon de l'automobile et monsieur Jean-François Bélanger pour avoir fait un franc succès de l'«Opération 111».

Les cartes de membres vendues et les dons versés par les personnes présentes à ce Salon ont permis de recueillir 1 525 \$ pour la cause du soulagement de la maladie d'Alzheimer, en plus de faire 4 heureux gagnants parmi les nouveaux membres, dont madame Ghislaine Rousseau, qui se mérite le 1^{er} prix de 150 \$ offert par Matane Suzuki.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} prix reviennent à madame Carole Gosselin et à messieurs Marcel Gauthier et Viateur Murray; chacun de ces nouveaux membres de la Fondation Paul-Pineault s'est mérité un ensemble de balayeuse portable et de produits d'entretien pour l'auto, également offerts par le concessionnaire Matane Suzuki.

Rappelons que l'«Opération 111» est une initiative mise sur pied par monsieur Jean-François Bélanger, concessionnaire Matane Suzuki, au profit de la Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer. L'«Opération 111» avait pour but d'accroître le membership de l'unique fondation du Bas-Saint-Laurent dédiée au soulagement de la maladie d'Alzheimer.

Source : La Fondation Paul-Pineault pour soulager l'Alzheimer

Mme Denise Gentil, présidente

M. Jean Blouin, agent de collecte de fonds

Mme Caroline Belzile, secrétaire

Tél. : 418.566.6768 Téléc. : 418.562.7449

fondationpaulpineault@hotmail.com



Le président d'honneur de Place aux jeunes Matane nouvellement citoyen canadien

Le 1^{er} novembre, lors d'une cérémonie officielle tenue à Rimouski, Cyrille Wandji, président d'honneur de Place aux jeunes région Matane, devenait citoyen canadien. Ils étaient 28 résidents de l'Est du Québec à recevoir la citoyenneté canadienne.

Né au Cameroun en Afrique centrale et au Québec depuis le 2 juin 2007, Cyrille est un modèle d'intégration et d'implication dans son milieu. Après un bref passage à Rivière-du-Loup, Cyrille arrive à Matane grâce à son embauche chez Marmen Énergie comme soudeur. Depuis, il s'implique au sein de différentes organisations, notamment Les Grands Amis de la région de Matane et l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la Péninsule. Il se consacre ensuite à la cause des Néo-Matanais en s'impliquant auprès de Thérèse Sagna dans l'organisation d'activités multiculturelles, et enfin, en fondant avec des amis Rézo E3 Matanie un outil web d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants qui vise à contrer la solitude et l'isolement.

C'est également lors de cette cérémonie qu'un client de PAJ Matane, Hugues Deglaire, devenait lui aussi citoyen canadien. Hugues est né en France, plus précisément à Reims, et habite le Québec depuis une dizaine d'années. Le globe-trotter a posé ses valises à Matane il y a maintenant près de deux ans. Biologiste de formation, c'est d'abord un contrat pour la réalisation d'une étude d'impacts qui l'a amené dans notre coin de pays. Depuis, Hugues a tissé son réseau et se sent aussi Matane qu'un Matanais de souche ! Passionné de la faune, particulièrement de la faune ailée, Hugues a su développer un grand talent de photographe animalier. Il a d'ailleurs exposé ses œuvres à la boulangerie Toujours Dimanche à l'été 2011.

Place aux jeunes région Matane tient à féliciter Cyrille et Hugues, ainsi que les 26 autres nouveaux Canadiens, pour leur nouveau statut !

Source : Marie-Claude Soucy
Agente de migration PAJ/Desjardins Matane
418-566-6749 poste 209
migration@cjematane.ca





Desjardins **Caisse populaire** **du Rivage et des Monts**

Centre de Services de Sainte- Félicité

Concours « Fini la paperasse »



Recevez votre relevé de placements en ligne

Vous détenez des Fonds Desjardins ?

Un moyen **simple, rapide** et **sécuritaire** de faire suivi de l'évolution de vos placements.

Adhérez dès maintenant au relevé de placements en ligne à fonddesjardins.com et vous serez automatiquement inscrit au concours Fini la paperasse. Le concours prend fin le 30 janvier 2012.

À gagner

- 4 prix de 5000 \$

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre caisse au 418-733-4506 ou visitez le www.desjardins.com